

Bretagne, Finistère
Crozon

Le patrimoine maritime culturel de la commune de Crozon

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29004076

Date de l'enquête initiale : 2006

Date(s) de rédaction : 2006

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire du patrimoine maritime de Crozon Roscanvel Camaret Clohars-Carnoët Larmor-Plage et Séné

Désignation

Aires d'études : Bretagne

Milieu d'implantation :

Historique

La commune de Crozon s'étend sur la majeure partie de la presqu'île de Crozon, limitée au nord par la rade de Brest et au sud par la baie de Douarnenez, elle ouvre également à l'ouest sur la mer d'Iroise. D'une superficie de 80 km², elle comprend un bourg (Crozon) et de nombreux hameaux et écarts, dont le petit port du Fret au nord et la station balnéaire de Morgat au sud. Elle est caractérisée par l'importance et la grande variété de ses littoraux : côtes basses et sableuses comme l'anse de Morgat, la plage de Lostmarc'h, de La Palue ou de l'Aber, hautes falaises cristallines paléozoïques (grès, schistes...) qui culminent à près de 100 mètres dans la partie sud-est du Cap de la Chèvre, zones basses occupées par des étangs et des zones humides parfois fermés par une flèche sableuse ou un cordon de galets (estuaire de l'Aber, étang de Kerloc'h, étang du Fret). La présence militaire y est ancienne et importante, tant sur le littoral qu'à l'intérieur des terres (bases de missiles de Goandour). L'Île Longue est aménagée en base de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins depuis 1967. Le bourg de Crozon est un carrefour routier permettant d'aller au nord vers Le Fret, Roscanvel, au sud vers Morgat et à l'ouest vers Camaret-sur-Mer.

Du Moyen âge au 18e siècle, Crozon a une économie principalement tournée vers l'agriculture, tandis que son sous-sol est exploité pour ses nombreux gisements de minerai de fer et de calcaire (alimentant des fours à chaux). De plus, Crozon possède deux principaux sites portuaires : Morgat et Le Fret, dont l'âge d'or débute dans le courant du 18e siècle et se poursuit tout au long du 19e, avec l'essor de la pêche côtière et sardinière pour le premier et le transport de marchandises et de personnes pour le second en relation avec la grande ville militaire de Brest.

La fin du 19e siècle est marquée par une reconversion du secteur halieutique. Les pêcheurs se tournent vers des espèces plus rémunératrices que la sardine. Ainsi, à Morgat on se lance dans la capture du germon et de la langouste, comme à Camaret. Le Fret s'oriente vers le dragage des huîtres et de la coquille Saint-Jacques.

Simultanément, un système touristique s'organise autour de la nouvelle station balnéaire de Morgat lancée par Armand Peugeot. Les touristes débarquent au Fret et s'installent à l'est du port dans les villas et les hôtels, à l'écart de la fumée des conserveries. Ils profitent des excursions au Cap de la Chèvre et des visites des grottes sous-marines.

Ces nouveaux arrivants annoncent les mutations socioprofessionnelles qui vont intervenir dans le courant du 20e siècle : la petite agriculture de subsistance périclète tandis que la pêche recule et que, dans les années 1950, le tourisme de classe décline.

Les années 1970-1980 sont marquées par une crise générale de la filière halieutique, confrontée à la raréfaction de la ressource, et le redémarrage du tourisme sur une base plus démocratique. Aujourd'hui, les activités de services constituent la principale ressource économique de Crozon : activités militaires, activités touristiques, fort développement des résidences secondaires démarré dans les années 1960.

Sur le plan démographique, depuis 1830, la population de la commune s'établit autour d'une moyenne de 8 000 habitants, en dépit de pertes de territoire successives (Quélern rattaché à Roscanvel par la loi du 6 mai 1851, création de la commune de Lanvéoc par l'arrêté préfectoral du 18 juillet 1872, plusieurs hameaux rattachés à Camaret-sur-Mer par le décret du 3 juin 1908). Elle est cependant en léger recul (de 8 797 habitants en 1851 -apogée démographique-, elle atteint 7 535

habitants en 1999). La population de Crozon, qui peine donc à se maintenir, est caractérisée à la fois par un fort taux de personnes âgées et par un renouvellement notable de la population. Entre 1990 et 1999, la commune a enregistré 31 % de nouveaux arrivants (20 % pour la région Bretagne) : pas seulement des retraités mais aussi des jeunes actifs (tranche d'âge 25-39 ans). Parmi eux, certains développent des activités de loisirs et d'hébergement. L'impact du phénomène, bien que difficile à chiffrer, n'est pas anodin. Ces nouveaux crozonnais s'impliquent dans la vie locale et l'enrichissent de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements. Ces néo-ruraux sont très attachés à l'environnement naturel et culturel et sont très attentifs aux décisions des élus. La mise en valeur du patrimoine maritime culturel de la commune peut être une façon de renforcer cette dynamique.

En effet, le patrimoine maritime à Crozon est encore très diversifié, mais dans des états de conservation inégal : les ports, gares, villas et quartiers de pêcheurs sont relativement épargnés, tandis que de nombreuses installations militaires anciennes, les chantiers navals et les cimetières de bateaux sont pas ou peu entretenus.

Dans le cadre de cet inventaire thématique du patrimoine maritime culturel, les sites côtiers étudiés sont Morgat, Le Fret, Rostellec, l'Aber, les écarts du Cap de la Chèvre (la base militaire de l'Île Longue n'est pas prise en compte car non accessible). D'autres éléments isolés ont été répertoriés sur le littoral. Il existe par ailleurs sur le territoire communal de Crozon des héritages culturels liés au maritime qui ne se trouvent pas sur le littoral et qui n'ont donc pas été répertoriés (héritages balnéaires au bourg comme la gare ou certains bâtiments, héritages militaires comme la batterie de Trémaidic...).

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives départementales du Finistère. **4 S 1395 & 1396**. Dossiers spécifiques sur le port de Morgat.

Bibliographie

- CALVEZ, Louis. **La Presqu'île de Crozon, histoire, art, nature**. Paris : Nouvelle librairie de France, 1975. 469 p
- HENRY, Xavier (Architecte DPLG). **Etude de protection des villages du Cap de la Chèvre. Commune de Crozon, Finistère**. Rapport de synthèse. Paris : Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, Service Départemental d'Architecture, Direction Départementale de l'Équipement, 1981.
- MALBOSC, Guy ; MELENEC, Roger. **Les années Langouste**. Brest : Editions du CRBC. p. 10-16
- CADIOU D., DIZERBO A., KERDREUX J.J., LE FLOCH J.-L., SIMON M. **La presqu'île de Crozon à la veille de la Révolution**. Mairie de Crozon, Conseil Général du Finistère, Conseil Régional de Bretagne, 1995. p. 36-38, 46-47, 53

Périodiques

- TOUDOUZE, Georges-Marie. **La presqu'île de Crozon**. La Baule : Editions de Bretagne, 1947. p. 119-140
- CADIOU, Didier. **L'Aber, de la préhistoire à l'histoire**. Crozon : Avel Gornog, n° 1, 1993. p. 37-39
- MENESGUEN, Claudie ; CABIOC'H Fanch. **Les activités humaines à L'Aber**. Crozon : Avel Gornog, n° 1, 1993. p. 25-28
- CELARIE, Martine. **La pêche en presqu'île sauvée grâce aux femmes ?** Crozon : Le Presqu'îlien, n° 2, mai 1993. p. 2

- PERRIN, Christelle. **C'était il y a 30 ans. Camaret, port langoustier** . Crozon : Le Presqu'îlien, n° 2, mai 1993.
p. 10
- PERRIN, Christelle. **Le thon germon, un or blanc durement gagné**. Crozon : Le Presqu'îlien, n° 2, mai 1993.
p. 11
- CADIOU, Didier. **Chemin de ronde en presqu'île de Crozon. Evolution de la fortification**. Crozon : Avel Gornog, n° 2, juin 1994.
p. 48-54
- RECOUVRANCE, Sébastien. **La presqu'île de Crozon**. Paris : Editions Jean-Paul Gisserot, 1996.
- LEFRANC, Olivier. **La pêche au thon autrefois. Souvenirs...** Crozon : Le Presqu'îlien. N° 77. Juillet-août 2000.
p. 36-39
- CELARIE, Martine. **Les 30 années glorieuses du port du Fret. Au temps des coquilliers**. Crozon : Le Presqu'îlien, juillet-août 2000, n° 77.
p. 2
- CADIOU, Didier. **Les fortifications de l'anse de Morgat** . Crozon : Avel Gornog, n° 14, juillet 2006.
p. 25-28

Annexe 1

RECOMMANDATION DE L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE MARITIME CULTUREL

La commune de Crozon est d'importance majeure au sein de la presqu'île éponyme. Ouverte à la fois sur la rade de Brest, la mer d'Iroise et la baie de Douarnenez, elle dispose de plusieurs secteurs littoraux bien différenciés. Cette situation privilégiée a permis le développement d'une grande diversité de fonctions littorales et maritimes : la défense militaire, le transit terre-mer, la pêche, des productions artisanales et industrielles liées à la mer et le balnéaire à partir de la création de la station de Morgat par la famille Peugeot.

Tandis que le bourg rural de Crozon, à l'intérieur des terres, fut et reste un important noeud de communications terrestres en direction des sites côtiers, les héritages maritimes historiques de la commune sont éclatés sur plusieurs sites littoraux. Trois sites majeurs offrent des potentialités fortes ou très fortes de mise en valeur patrimoniale maritime : Morgat, le Fret et Rostellec, auxquels il faut ajouter le cap de la Chèvre et le site de l'Aber.

En ce qui concerne les potentialités de mise en valeur des héritages liés à l'histoire maritime de la commune, la réputation de la station balnéaire de Morgat, son ancienneté, sa qualité architecturale ont tendance à faire oublier les autres héritages. Or ceux-ci sont également d'un grand intérêt dans le cadre d'un réaménagement de ces sites intégrant la diversité des héritages historiques de chacun d'entre eux, support de leur identité spécifique.

Afin d'assurer un développement patrimonial équilibré, c'est sur la variété des espaces littoraux de la commune, utilisés et aménagés par les hommes au cours des temps historiques, et plus particulièrement sur les héritages de la fin du 19e et du début du 20e siècles qui façonnent encore très largement les paysages d'aujourd'hui, qu'il faut insister en les mettant en valeur dans leur complémentarité. Ainsi, à la fin du 19e siècle, la pêche et le balnéaire se développent en même temps à Morgat, l'arrivée de voyageurs à destination de la station stimule l'activité préexistante de transit terre-mer du petit port du Fret, tandis qu'au même moment, à Rostellec, l'exploitation des carrières s'intensifie et que s'implante la construction navale pour les besoins de la pêche artisanale camarétoise et de la plaisance.

En fait, tout se passe aujourd'hui comme si cette richesse et cette variété des héritages encore présents sur les littoraux de la commune, allaient de soi et que leur véritable prise en compte dans leur originalité et leur vertu qualifiante des lieux, au niveau des projets d'aménagement, n'en étaient qu'aux balbutiements. Malgré deux revues de qualité consacrées à l'histoire, la nature et à la vie en presqu'île de Crozon (la revue Le Presqu'îlien parue de 1982 à 2004 et la revue Avel Gornog qui existe depuis 1993), malgré des circuits de découverte très bien conduits et documentés, les

héritages maritimes bâtis de la commune ne sont pas exploités dans un objectif d'intégration dans l'aménagement et la valorisation des sites littoraux urbanisés.

Dans un objectif de valorisation à la fois spécifique et complémentaire des sites littoraux urbanisés de la commune, des recommandations sensiblement différentes d'un site à l'autre peuvent être faites.

Du point de vue du patrimoine culturel, le site de Morgat est caractérisé par la juxtaposition dans l'espace d'héritages bâtis liés à la pêche et d'héritages bâtis liés au balnéaire. Il serait judicieux de mettre conjointement en valeur ces deux types de patrimoine et en particulier les rues et petits quartiers construits pour les pêcheurs et leurs familles. En complément, la circulation automobile sur le front de mer devrait être réduite afin de réserver cet espace en priorité aux piétons qui seraient par ailleurs encouragés à se promener dans les allées du lotissement Peugeot. Actuellement, le plus grand risque qui pèse sur ce lotissement d'intérêt patrimonial (uniquement protégé dans un périmètre de 500 mètres autour de la villa Ker Ar Bruck classée Monument Historique) est la densification du bâti par constructions interstitielles (voir document 9). Le morcellement possible des lots constitue une véritable menace pour l'homogénéité paysagère du lotissement à l'intérieur duquel chaque propriétaire ne pouvait, à l'origine, construire qu'une seule habitation principale (ainsi que le précisait le cahier des charges de la société de Morgat daté de 1925). Aujourd'hui, la tentation est forte de réaliser des bénéfices en vendant des terrains constructibles. Elle est, pour l'instant, partiellement contrée par un récent décret municipal qui a abaissé le coefficient d'occupation des sols. Il faut néanmoins rester vigilant, d'autant que ce front de mer balnéaire hérité du 19^e siècle est l'un des rares en Bretagne à avoir été aussi peu modifié au niveau de ses villas. D'une façon plus générale, il faut veiller à ce que la cohérence architecturale de l'ensemble du front de mer soit respectée, au moment où des constructions nouvelles ou des réfections importantes sont réalisées et qu'un projet d'extension du port de plaisance est proposé. Pour éviter une banalisation des lieux il serait aussi souhaitable qu'à l'instar de l'ancien cahier des charges du lotissement Peugeot, une véritable charte d'urbanisme soit élaborée par la commune pour le secteur de Morgat : évolution du lotissement, constructions et rénovation du bâti de l'ensemble constitué par l'espace portuaire et la station balnéaire. Cette charte traiterait en même temps des aménagements fonctionnels indispensables (voierie, circulation, signalisation, panneaux publicitaires) et de la mise en valeur paysagère et architecturale de ce patrimoine maritime, telle qu'il a été défini ci-dessus.

Le site du Fret possède également un intérêt patrimonial spécifique autre que les seules cabanes de construction navale de son sillon, pour la défense desquelles une association a été créée dans les années 1970. Au Fret, on peut aisément mettre en évidence une structure d'urbanisation portuaire caractéristique de l'ensemble des petits ports bretons :

- modestes constructions en pierre sur le site, datant des 17^e et 18^e siècles (magasins de pêche, presses à sardines) tandis que le port n'est encore que d'échouage.

- implantation d'infrastructures portuaires de plus en plus imposantes à partir de la seconde moitié du 19^e siècle (quai, môle, cales), accompagnées par le remaniement des maisons anciennes faisant office de petit front portuaire et par la construction d'un embryon de front de mer résidentiel au début du 20^e siècle.

Si la pêche et l'ostréiculture ont joué un rôle non négligeable dans l'animation du port, c'est surtout sa fonction de transit terre-mer (voyageurs à destination de Morgat, exportation de produits agricoles et de matériaux pour Brest) qui explique l'importance de son quai et de ses cales de déchargement. L'ensemble est resté quasiment dans son état du début du 20^e siècle : c'est aussi un fait presque unique. Le port du Fret est situé aujourd'hui à l'écart des grands trafics économiques et touristiques qui animent la presqu'île. Son bâti de front de mer et ses infrastructures portuaires, son cimetière de bateaux et ses cabanes du sillon pourraient être considérés comme un micro ensemble portuaire du 19^e siècle à valeur pédagogique (lisibilité dans le bâti). Dans cette perspective, une attention particulière doit être portée à la rénovation des façades de front de mer, à la signalisation, au maintien des cabanes de construction navale... ces éléments étant considérés comme faisant partie d'un tout dont il faut conserver la cohérence fonctionnelle et paysagère héritée (voir document 5). Dans une même perspective, on pourrait également créer plusieurs petits sites d'informations historiques destinés à faire comprendre le fonctionnement du port à l'apogée de son activité.

Le modeste et calme site portuaire de Rostellec, aux activités maritimes aujourd'hui endormies, constitue encore un autre exemple de valorisation possible d'un espace littoral à partir de sa singularité historique : estran très peu aménagé et hameau d'arrière-côte qui se constitue presque totalement durant la deuxième moitié du 20^e siècle. Il est alors habité par des populations vivant de l'exploitation des carrières (demande croissante de microgranite) et du développement de l'arsenal de Brest (demande en main-d'oeuvre), de l'ostréiculture et de la construction navale qui se développe alors dans l'orbite de Camaret. Habité désormais par des retraités et des résidents secondaires âgés (souvent issus du lieu), il faut ici simplement veiller à ce que le site garde son caractère, notamment au niveau du hameau. Il est possible de mettre sur pied une valorisation légère par le biais d'un circuit de découverte pédestre qui intégrerait le village et le front de mer afin de faire comprendre le fonctionnement de ce territoire en liant l'usage de la côte et des ressources de la mer au développement de l'habitat dans la deuxième moitié du 19^e siècle.

Le site de l'Aber, longtemps menacé par de grands projets d'aménagement, est aujourd'hui préservé de la poldérisation et de la spéculation foncière (rachat de 87 hectares par le Conservatoire du Littoral). Le fort de l'Aber et la motte féodale de Rozan viennent d'être intégrés à la Route des Fortifications de la presqu'île de Crozon. La mise en valeur de l'ensemble du site pourrait se faire dans ce cadre, mais également à travers un parcours de découverte spécifique à cette partie de la commune (en intégrant, outre les autres héritages maritimes moins emblématiques de l'Aber, le patrimoine rural et préhistorique du secteur)

Les hameaux du cap de la Chèvre constituent encore une autre variante des espaces littoraux de la commune de Crozon à intérêt patrimonial fort dans la mesure où ils se succèdent sur l'ensemble géographiquement étendu et bien circonscrit du plateau du cap dominant la mer. Ils sont représentatifs de l'architecture rurale traditionnelle de la presqu'île. L'ensemble du secteur dans lequel ils se trouvent est reconnu pour la beauté de ses paysages où mer, falaises accidentées, plages et landes battues par les vents se mêlent. Bien que protégé de diverses façons, le risque actuel au niveau de ce patrimoine bâti, aujourd'hui très recherché, réside dans le souhait des propriétaires d'agrandir les maisons pour y loger famille et amis, si bien que par retouches et ajouts successifs ce patrimoine vernaculaire perd sa cohérence et sa beauté paysagère.

Pour la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine terre-mer du cap de la Chèvre, la recommandation ne peut être que de suivre celles qui sont formulées dans le rapport de Xavier Henry (1981) et de soutenir la municipalité dans ses intentions d'intégrer ces recommandations au PLU en les précisant village par village étant donné la variété des enjeux et des situations.

L'esprit de ces recommandations est en accord avec les souhaits de la majorité des personnes interrogées sur le site du Fret en avril 2007 et sur le site de Morgat en juin 2007 (se reporter aux conclusions des 2 enquêtes de perception en annexe).

Pour atteindre ces objectifs, la municipalité dispose déjà de deux outils : le Plan Local d'Urbanisme (actuellement en cours d'élaboration) et la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (outil qui pour l'instant n'est pas utilisé). Elle souhaiterait par ailleurs renforcer et accélérer son action par l'établissement d'un PPM (Périmètre de Protection Modifié) qui se substituerait au périmètre de 500 mètres de protection automatique des abords du Monument Historique classé de la villa Ker ar Bruck, et permettrait de protéger l'ensemble du quartier balnéaire de Morgat.

Pour l'implantation des constructions du cap de la Chèvre, les règles particulières, définies par le rapport Henry de 1981 sont déjà intégrées au POS et le seront au PLU (avec d'autres prescriptions pour en renforcer l'efficacité). Les mêmes règles pourraient être mises en oeuvre, de façon préventive, pour l'écart historique de Rostellec.

Compte tenu du travail de protection patrimoniale déjà entrepris par la commune, la recommandation nouvelle porte sur la rédaction d'une charte municipale de mise en valeur du patrimoine architectural portuaire et balnéaire de Morgat et du Fret (intégrée au PLU) qui apporterait la cohérence et l'efficacité nécessaires à l'application d'un projet d'ensemble destiné à donner vie à la grande variété des héritages maritimes de la commune. Pour la partie portuaire, cette charte pourrait s'appuyer sur la charte générale des petits ports d'intérêt patrimonial qu'il serait souhaitable de définir au niveau de la Bretagne. De cette façon, la commune de Crozon bénéficierait d'une véritable charte littorale, à la hauteur de la richesse du patrimoine spécifique qu'elle abrite.

Annexe 2

ENQUETE DE PERCEPTION DU PATRIMOINE MARITIME CULTUREL DE CROZON (LE FRET et MORGAT)

I DEROULEMENT DE L'ENQUETE

I-1 La collecte des données

Le Fret et Morgat appartiennent à la commune de Crozon mais plutôt que de traiter globalement cette commune, nous avons choisi de l'étudier en traitant séparément ses différents espaces.

Au Fret, l'enquête s'est déroulée entre le 25 avril et le 6 juin 2007. Cinquante personnes ont été interrogées durant cette période, à raison d'une dizaine de questionnaires par jour. L'enquête a été menée de façon aléatoire dans les commerces et lieux publics de la commune (essentiellement sur le front portuaire). Ainsi nous avons pu interroger, des personnes de différentes catégories socioprofessionnelles tels que des commerçants, employés du secteur public ou privé, artisans, sans emplois, étudiants, retraités, etc.

A Morgat, l'enquête s'est déroulée entre le 28 février et le 30 Mars 2007. Quatre-vingt-une personnes ont été interrogées durant cette période, à raison d'une dizaine de questionnaires par jour (un questionnaire durant de 10-15 minutes à plus d'une heure). L'enquête a été menée de façon aléatoire, essentiellement dans les commerces et lieux publics de Morgat et par prise de rendez-vous chez des particuliers.

Dans les deux cas, les commentaires et « états d'âme » des personnes interrogées ont été consignés au fil des questionnaires.

I-2 Constitution du groupe interrogé

Les personnes qui ont été enquêtées sont des acteurs de la commune : les habitants de l'écart et ceux qui y travaillent (à l'année ou ponctuellement). Ainsi nous avons pu interroger, des personnes de différentes catégories socioprofessionnelles tels que des enseignants, commerçants, employés du secteur public ou privé, artisans, sans emplois, étudiants, retraités, etc. Nous avons choisi de ne pas interroger les promeneurs, afin de connaître l'opinion de ceux qui ont leur mot à dire dans la gestion, l'aménagement et l'entretien de la commune. Nous avons également interrogé quelques résidents secondaires pour avoir une idée de leur opinion sur le sujet. Ainsi, notre échantillon ne se veut pas représentatif mais va donner un ordre d'idée et des avis relativement exhaustifs sur les éléments considérés.

Composition de la population interrogée au Fret :

Résidents principaux 43 (86 %)

Travailleurs extérieurs 5 (10 %)

Résidents secondaires 2 (4 %)

TOTAL 50

Composition de la population interrogée à Morgat :

Résidents principaux 55 (68 %)

Travailleurs extérieurs 17 (21 %)

Résidents secondaires 9 (11 %)

TOTAL 81

A noter : le pourcentage des résidents secondaires ne correspond pas à la réalité car ils sont plus difficiles à joindre du fait de la période creuse et difficiles à identifier. Même si leur proportion est forte dans la commune, ils ne sont pas vraiment des acteurs majeurs. Le correctif a été établi avec les travailleurs extérieurs.

II DEGRE DE RECONNAISSANCE PATRIMONIALE DE LA POPULATION ENQUETEE

Afin de faire figurer les résultats de cette enquête dans les fiches d'inventaire, deux champs ont été créés : le « degré de reconnaissance patrimoniale de la population enquêtée » (DREC) et un ou des « avis de gestion selon la population enquêtée ».

Après avoir établi ce classement des éléments les plus cités, il a fallu établir des seuils pour déterminer le degré de reconnaissance de chaque élément. Cinq degrés de reconnaissance ont été définis : presque unanimement cité, souvent cité, moyennement cité, peu cité et jamais cité :

Seuils pour le champ "Degré de reconnaissance patrimoniale par le groupe enquêté"

75 % ou plus de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Presque unanimement cité

50 à 74 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Souvent cité

25 à 49 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Moyennement cité

1 à 24 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Peu cité

0 personne ayant cité l'élément dans au moins une question : Jamais cité

Ainsi, au Fret, un seul élément est presque unanimement cité, il s'agit du chantier Stipon, trois sont souvent cités (le front portuaire, le cimetière de bateaux et la Tour), six sont moyennement cités, huit sont peu cités et trois jamais cités (voir documents 3 et 4).

A Morgat, trois éléments sont « presque unanimement cités » (le port, le môle du port de Morgat et les villas), deux « souvent cités » le Grand Hôtel de la Mer et les quais de Morgat), six « moyennement cités » (la villa Ker ar Bruck, les fortifications, les anciennes conserveries, le phare du Kador, les quartiers de pêcheurs et la villa Ker Maria), 25 sont « peu cités » et 37 « jamais cités » (voir documents 7 et 8).

III AVIS DE GESTION SELON LA POPULATION ENQUETEE

III-1 LE FRET

La population veut que la politique de destruction actuelle s'arrête (destruction de l'Harmattan, des parcs à coquillages...). Au contraire, il faut utiliser les bâtiments existants, en encourageant la rénovation et en étant attentif à la cohérence architecturale de l'ensemble. La population propose la création d'un petit musée et d'animations sur le patrimoine maritime du Fret. La réalisation d'une promenade autour de l'étang facilitera la mise en place de visites guidées sur le patrimoine maritime naturel et culturel du Fret. Enfin, l'amélioration de l'arrivée (par route) sur le port, le nettoyage de la grève et la mise en place d'équipements, par exemple des bancs et des poubelles, sont nécessaires pour renforcer l'attrait du Fret.

III-2 MORGAT

La population souhaite que Morgat devienne un lieu agréable. Tout d'abord, il faut régler le problème de la circulation. L'été, les quais pourraient être fermés à la circulation automobile, ce qui permettrait de créer une promenade entre le village et le port. De plus nombreuses visites guidées de Morgat, associées à la création d'un circuit thématique spécifique sur le village, doit permettre la mise en place d'une politique touristique basée sur le patrimoine maritime. Le patrimoine maritime culturel doit permettre de faire plus de communication et de médiatisation mais, pour cela, il faut faire attention à la cohérence architecturale de l'ensemble, notamment pour les constructions nouvelles sur le front de mer, et encourager la rénovation des villas. La mise en place d'une proposition juridique sur les possibilités architecturales est une nécessité. Une exposition permanente ou temporaire et des animations sur ces éléments, voire un petit musée, doivent être organisées, en particulier l'été. Néanmoins, la population rappelle que Morgat doit être également attrayante en basse saison. Plus généralement, il faut régler les problèmes d'assainissement et désensabler le port.

Lénaïg L'Aot.

Annexe 3

Annexe 3 : **Schéma de classement des dossiers électroniques de la commune de Crozon**

Annexe 4

Annexe 4 : **Organisation spatiale de l'écart du Fret**

Annexe 5

Annexe : **Éléments patrimoniaux à conserver au Fret d'après la population enquêtée**

Annexe 6

Annexe : **Les enjeux de gestion dans l'écart du Fret**

Annexe 7

Annexe : **Organisation spatiale de l'écart de Morgat**

Annexe 8

Annexe : **Éléments patrimoniaux à conserver à Morgat d'après la population enquêtée**

Annexe 9

Annexe : **Les enjeux de gestion dans l'écart de Morgat**

Annexe 10

20072908844NUC : Cadastre Crozon, 1831 - Archives départementales du Finistère - 3P45/1_001.

20072908845NUC : Cadastre Crozon, 1872 - Archives départementales du Finistère - 3P45/2_095.

Illustrations

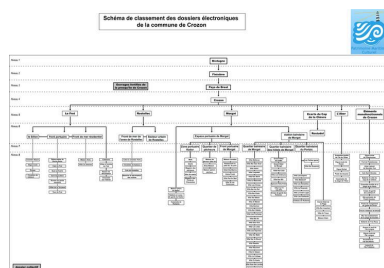


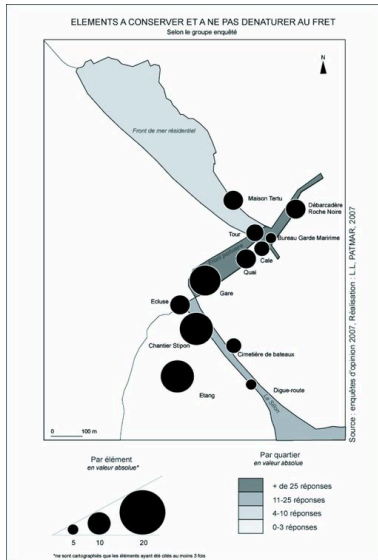
Schéma de classement des dossiers électroniques de la commune de Crozon (voir annexe 3)
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20072908832NUC



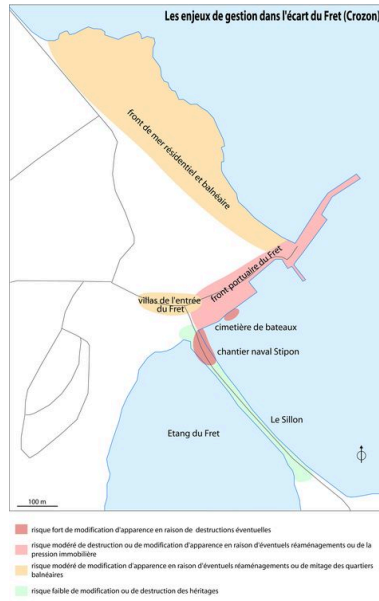
Organisation spatiale de l'écart du Fret (voir annexe 4)
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20072908846NUC

Éléments	Nombre de questionnaires dans les questionnaires cités	Pourcentage de personnes ayant cité l'élément dans un questionnaire	Rang	DREC
Charrier Sillon	39	76	1	Presque unanimement cité
Front portuaire	30	60	2	Souvent cité
Cimetière de bateaux	28	56	3	Souvent cité
Sillon	26	52	4	Moyennement cité
Quai	20	40	5	Moyennement cité
Gare Bigoudène	20	40	5	Moyennement cité
Four	20	40	5	Moyennement cité
Débarcadere Roche Noire	19	38	8	Moyennement cité
Cale	15	30	9	Moyennement cité
Écluse	14	28	10	Peu cité
Digue-route du Sillon	11	22	11	Peu cité
Maison Tertu	9	18	12	Peu cité
Bureau garde Maritime	7	14	13	Peu cité
Bassin de décantation	5	10	14	Peu cité
Établissement Kerbrat	4	8	15	Peu cité
Front de mer résidentiel	3	6	16	Peu cité
Caissons	2	4	17	Peu cité
Hôtel de la Terrasse	1	2	18	Peu cité

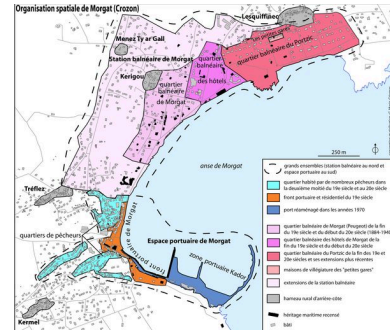
Tableau de Degré de Reconnaissance patrimoniale (par la population enquêtée) des éléments cités au Fret
Phot. Léniaig L'Aot
IVR53_20072908837NUC



Eléments patrimoniaux à conserver au Fret d'après la population enquêtée (voir annexe 5)
 Phot. Lénéaïg L'Aot
 IVR53_20072908835NUC



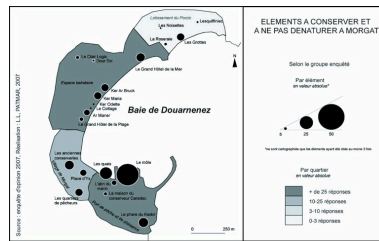
Les enjeux de gestion sur l'écart du Fret (voir annexe 6)
 Phot. Guillaume Marie
 IVR53_20072908856NUC



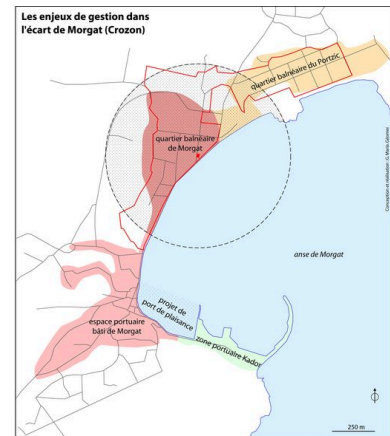
Les enjeux de gestion dans l'écart du Fret (voir annexe 7)
 Phot. Guillaume Marie
 IVR53_20072908838NUC

Eléments	Nombre de questionnaires dans lesquels l'élément est cité	Pourcentage de personnes ayant cité l'élément dans un questionnaire	Rang	DREC
Le port	60	85	1	Presque unanimement cité
Le môle du port de Morgat	50	72	2	Presque unanimement cité
Le village	49	70	3	Presque unanimement cité
Le Grand Hôtel de la Mer	40	61	4	Souvent cité
Les quais de Morgat	40	58	5	Souvent cité
Mer Az Broux	26	38	6	Moyennement cité
Les fontaines	26	38	6	Moyennement cité
Les anciennes conserveries	25	36	7	Moyennement cité
La place de l'Église	25	36	7	Moyennement cité
Les quartiers de pêcheurs	21	30	10	Moyennement cité
Le Grand Hôtel de la Plage	16	23	12	Peu cité
Le Manoir	16	23	12	Peu cité
La batterie du Kador	11	16	15	Peu cité
La maison du conservateur Caradec	10	15	16	Peu cité
Le bon du marin	10	15	16	Peu cité
La place d'Ys (Hôtel portuaire)	9	13	18	Peu cité
Les colonnes sur la plage	9	13	18	Peu cité
Le dard ligné	6	9	20	Peu cité
Le Rôc'henn	6	9	20	Peu cité
Nutanic	6	9	20	Peu cité
Doar Eol	5	7	23	Peu cité
Mer Coupette	4	6	25	Peu cité
Maison Lazard	4	6	25	Peu cité
Le roelage	3	4	27	Peu cité
Les Funhas	2	3	28	Peu cité
Mer Olette	2	3	28	Peu cité
Les Gouffards	1	1	30	Peu cité
Les Nozettes	1	1	30	Peu cité
Église Mazon	1	1	30	Peu cité
Bellevue	1	1	30	Peu cité
Mer Loubton	1	1	30	Peu cité
Mer Kava	1	1	30	Peu cité

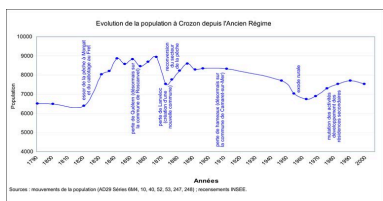
Tableau de Degré de Reconnaissance patrimoniale (par la population enquêtée) des Eléments Cités à Morgat
 Phot. Lénéaïg L'Aot
 IVR53_20072908836NUC



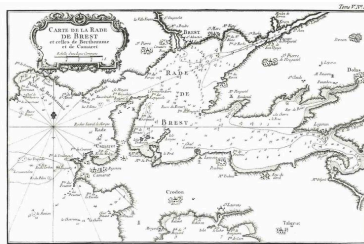
Eléments patrimoniaux à conserver à Morgat d'après la population enquêtée (voir annexe 8)
 Phot. Lénéaïg L'Aot
 IVR53_20072908834NUC



Les enjeux de gestion dans l'écart de Morgat (voir annexe 9)
 Phot. Guillaume Marie
 IVR53_20072908839NUC



Evolution de la population à Crozon depuis l'Ancien Régime
 Phot. Guillaume Marie
 IVR53_20072908847NUC



Carte de la Rade de Brest en 1794
 Repro. Guillaume Marie,
 Phot. Auteur inconnu
 IVR53_20082908383NUC



Cadastré de Crozon en 1831
 Phot. Auteur inconnu
 IVR53_20072908844NUC



Cadastré de Morgat de 1831
 Phot. Auteur inconnu
 IVR53_20072908845NUC



Cadastré du Fret de 1831
 Phot. Auteur inconnu
 IVR53_20062908592NUC



Cadastré de Rostellec de 1831
 Phot. Auteur inconnu
 IVR53_20062908591NUC



Vue générale de la commune de Crozon
 Phot. Guillaume Marie, Austr.
 Ministère de l'Equipement
 IVR53_20072908841NUC



Vue de la plage de Trez-Rouz
 Phot. Guillaume Marie
 IVR53_20082908300NUCA



Vue de l'anse de Dinan
 Phot. Guillaume Marie
 IVR53_20082908299NUCA



Vue de la pointe de Dinan
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908298NUCA



Vue du massif dunaire de la Palue
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908320NUCA



Vue du cap de la Chèvre
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908301NUCA



Vue de l'anse Saint-Nicolas
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908302NUCA



Vue des pointes du Menhir (1er plan) et de Morgat (2e plan)
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908303NUCA



Vue de la pointe de Trébéron (anse de Postolonnec)
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20072908888NUCA



Vue de la plage et de l'île de l'Aber
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908304NUCA



Vue du marais maritime de l'Aber
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908305NUCA



Vue de l'anse du Fret
Phot. Clotilde Buhot
IVR53_20062908540NUCA



Vue de la grève de Rostellec et de l'île Trébéron
Phot. Françoise Péron
IVR53_20072908891NUCA



Vue de l'église de Saint-Fiacre
Phot. Julien Amghar
IVR53_20072908870NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Le patrimoine maritime des communes de Crozon, Roscanvel, Camaret, Clohars-Carnoët, Armor-Plage et Sené (opération UBO) (IA29004257)

Présentation de la commune de Crozon (IA29004801) Bretagne, Finistère, Crozon

Ouvrages fortifiés de la presqu'île de Crozon (IA29004186)

Oeuvres en rapport :

Amer naturel de Sevellec Coz, Cap de la Chèvre (Crozon) (IA29004201) Bretagne, Finistère, Crozon, cap de la Chèvre

Amers du sud de l'Île Longue, le Fret (Crozon) (IA29004101) Bretagne, Finistère, Crozon, anse du Fret

Batterie d'artillerie du Cap de la Chèvre (Cr 11 et Cr 350) puis mémorial de l'Aéronautique Navale, Cap de la Chèvre (Crozon) (IA29001314) Bretagne, Finistère, Crozon, Cap de la Chèvre

Batterie de côte du Cap de la Chèvre (Crozon) (IA29004183) Bretagne, Finistère, Crozon, cap de la Chèvre

Batterie de Trez Rouz (Crozon) (IA29004200) Bretagne, Finistère, Crozon, Trez Rouz

Cale Saint-Nicolas, Cap de la Chèvre (Crozon) (IA29004199) Bretagne, Finistère, Crozon, cap de la Chèvre

Corps de garde de Lostmarc'h (Crozon) (IA29004179) Bretagne, Finistère, Crozon, Lostmarc'h

Corps de garde dit fort de Postolonnec, actuellement centre de vacances (Crozon) (IA29004182) Bretagne, Finistère, Crozon, Postolonnec

Digue-route de l'Île Longue, le Fret (Crozon) (IA29004102) Bretagne, Finistère, Crozon, anse du Fret

Digue-route de Postolonnec (Crozon) (IA29004197) Bretagne, Finistère, Crozon, Postolonnec

Écart de l'Aber (Crozon) (IA29004188) Bretagne, Finistère, Crozon, l' Aber

Écart de Morgat (Crozon) (IA29004158) Bretagne, Finistère, Crozon, Morgat

Ecart de Rostellec (Crozon) (IA29004094) Bretagne, Finistère, Crozon, Rostellec

Ecart dit village de Rostudel (Crozon) (IA29004176) Bretagne, Finistère, Crozon, Rostudel

Ecart du Fret (Crozon) (IA29004077) Bretagne, Finistère, Crozon

Ensemble fortifié de la plage de la Palue (Crozon) (IA29004178) Bretagne, Finistère, Crozon, plage de la Palue

Lazaret de l'Île Trébéron, devenu sanatorium, Roscanvel (Crozon) (IA29004192) Bretagne, Finistère, Crozon, baie de Roscanvel

Les écarts du Cap de la Chèvre (Crozon) (IA29004177) Bretagne, Finistère, Crozon, Rostudel, Keravel, Kerroux, Kergonan, Saint-Norgard, Menesguen, Kerguillé, Kergonan, Dinan, la Palue, Bregoulou, Lostmarc'h, Kertanguy, Goulien, Kersiguénoù, Kerdreux, Lesteven, Rosinec, Kernaléguen, Kerrellet, Kerlouantec

Mur de soutènement de la plage de Goulien (Crozon) (IA29004194) Bretagne, Finistère, Crozon, Goulien

Poste de chargement de galets, Dinan (Crozon) (IA29004195) Bretagne, Finistère, Crozon, pointe de Dinan

Poudrières de l'Île des Morts, Roscanvel (Crozon) (IA29004191) Bretagne, Finistère, Crozon, baie de Roscanvel

Site portuaire de Porzh Koubou, Dinan (Crozon) (IA29004196) Bretagne, Finistère, Crozon, pointe de Dinan

Treuil à bateaux de Dinan (Crozon) (IA29004202) Bretagne, Finistère, Crozon, pointe de Dinan

Auteur(s) du dossier : Julien Amghar, Françoise Péron

Copyright(s) : (c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS ; (c) Inventaire général

Schéma de classement des dossiers électroniques
 de la commune de Crozon

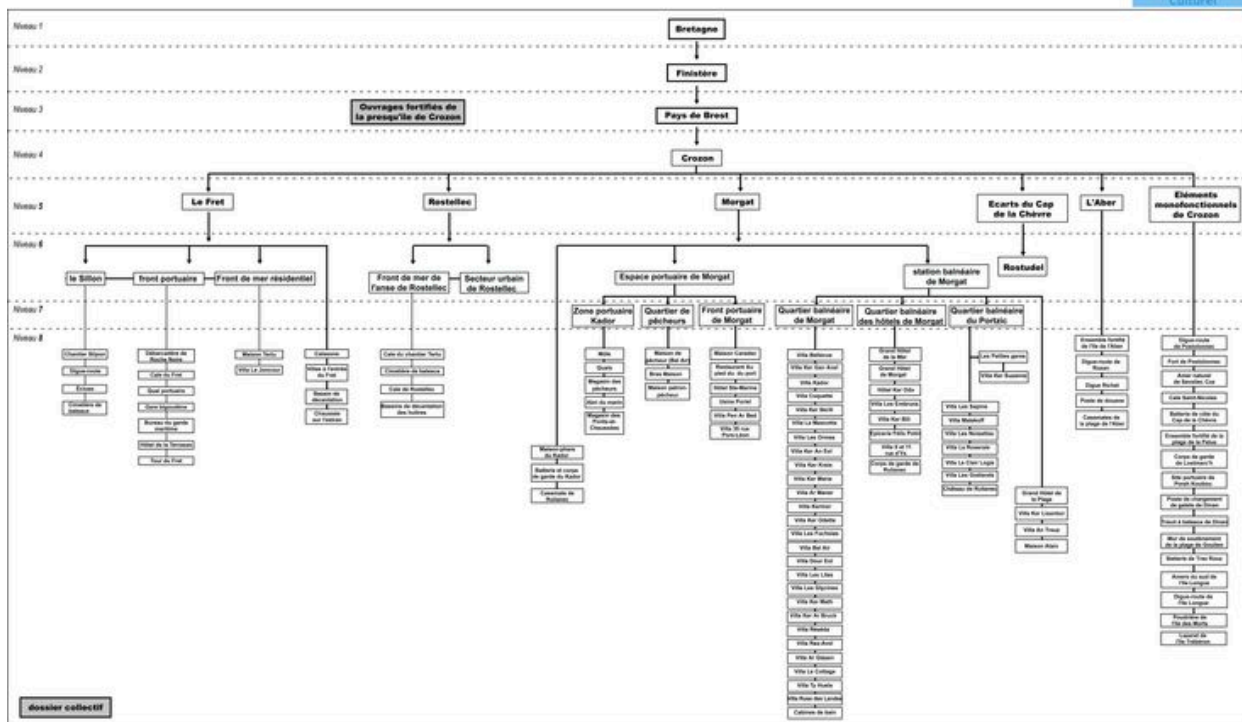


Schéma de classement des dossiers électroniques de la commune de Crozon (voir annexe 3)

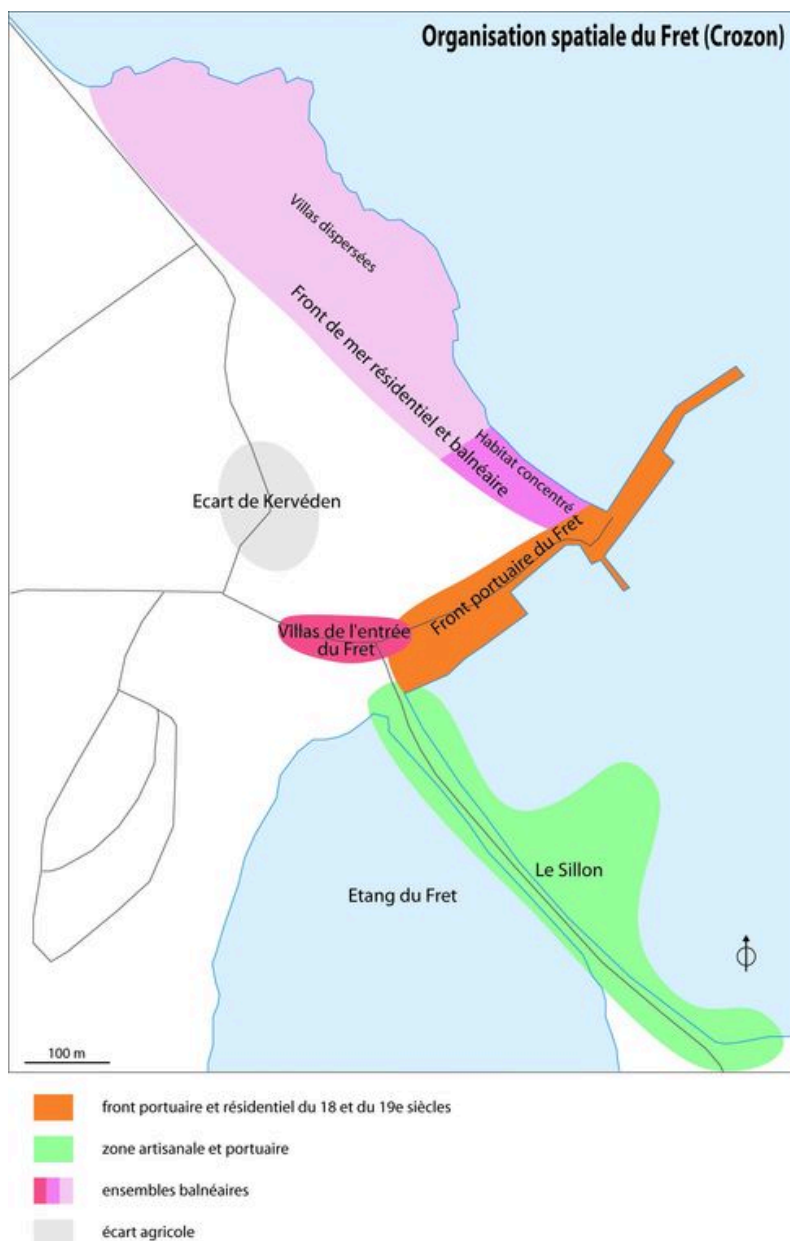
IVR53_20072908832NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Organisation spatiale de l'écart du Fret (voir annexe 4)

IVR53_20072908846NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Éléments	Nombre de questionnaire(s) dans le(s)quel(s) l'élément est cité	Pourcentage de personnes ayant cité l'élément dans un questionnaire	Rang	DREC
Chantier Stipon	38	76	1	Presque unanimement cité
Front portuaire	30	60	2	Souvent cité
Cimetière de bateaux	28	56	3	Souvent cité
Sillon	26	52	4	Souvent cité
Quai	20	40	5	Moyennement cité
Gare Bigoudène	20	40	5	Moyennement cité
Tour	20	40	5	Moyennement cité
Débarcadère Roche Noire	19	38	8	Moyennement cité
Cale	15	30	9	Moyennement cité
Ecluse	14	28	10	Moyennement cité
Digue-route du Sillon	11	22	11	Peu cité
Maison Tertu	9	18	12	Peu cité
Bureau garde Maritime	7	14	13	Peu cité
Bassin de décantation	5	10	14	Peu cité
Etablissement Kerbrat	4	8	15	Peu cité
Front de mer résidentiel	3	6	16	Peu cité
Caissons	2	4	17	Peu cité
Hôtel de la Terrasse	1	2	18	Peu cité

Tableau de Degré de Reconnaissance patrimoniale (par la population enquêtée) des éléments cités au Fret

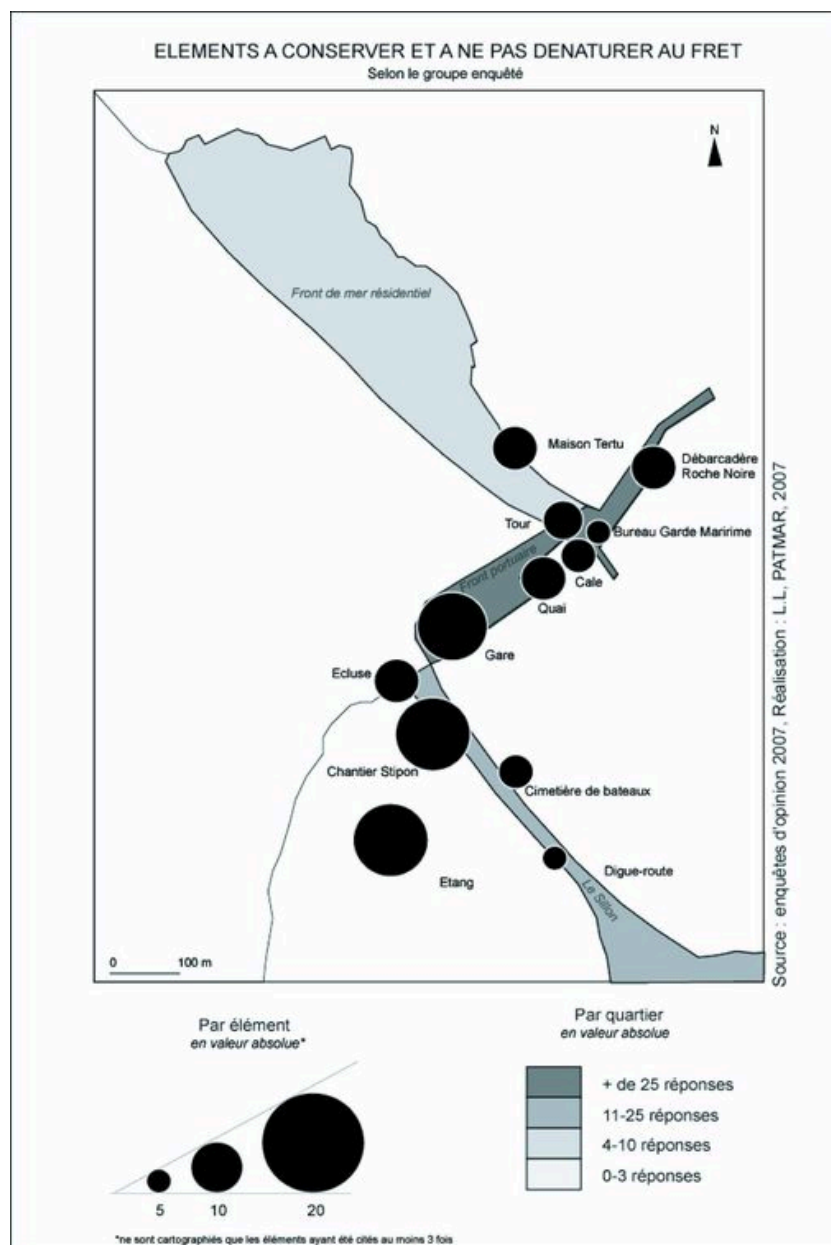
IVR53_20072908837NUC

Auteur de l'illustration : Lénaïg L'Aot

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Eléments patrimoniaux à conserver au Fret d'après la population enquêtée (voir annexe 5)

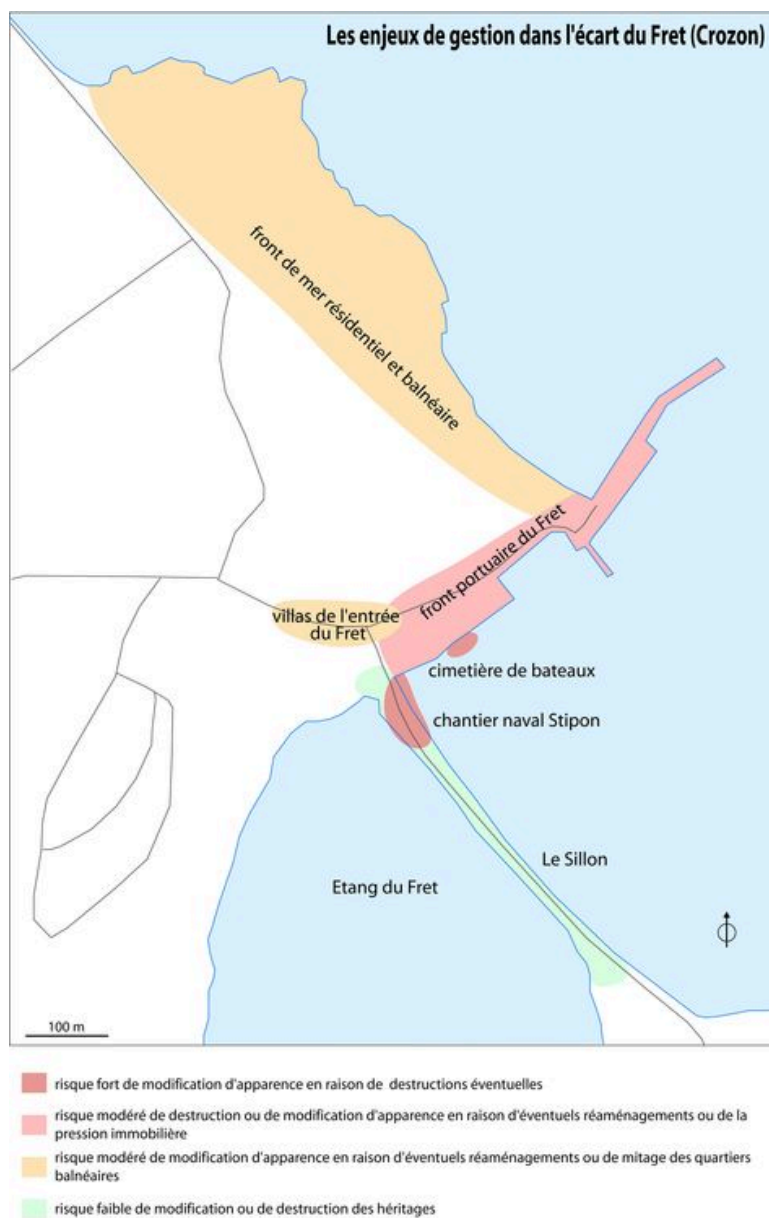
IVR53_20072908835NUC

Auteur de l'illustration : Lénaïg L'Aot

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les enjeux de gestion sur l'écart du Fret (voir annexe 6)

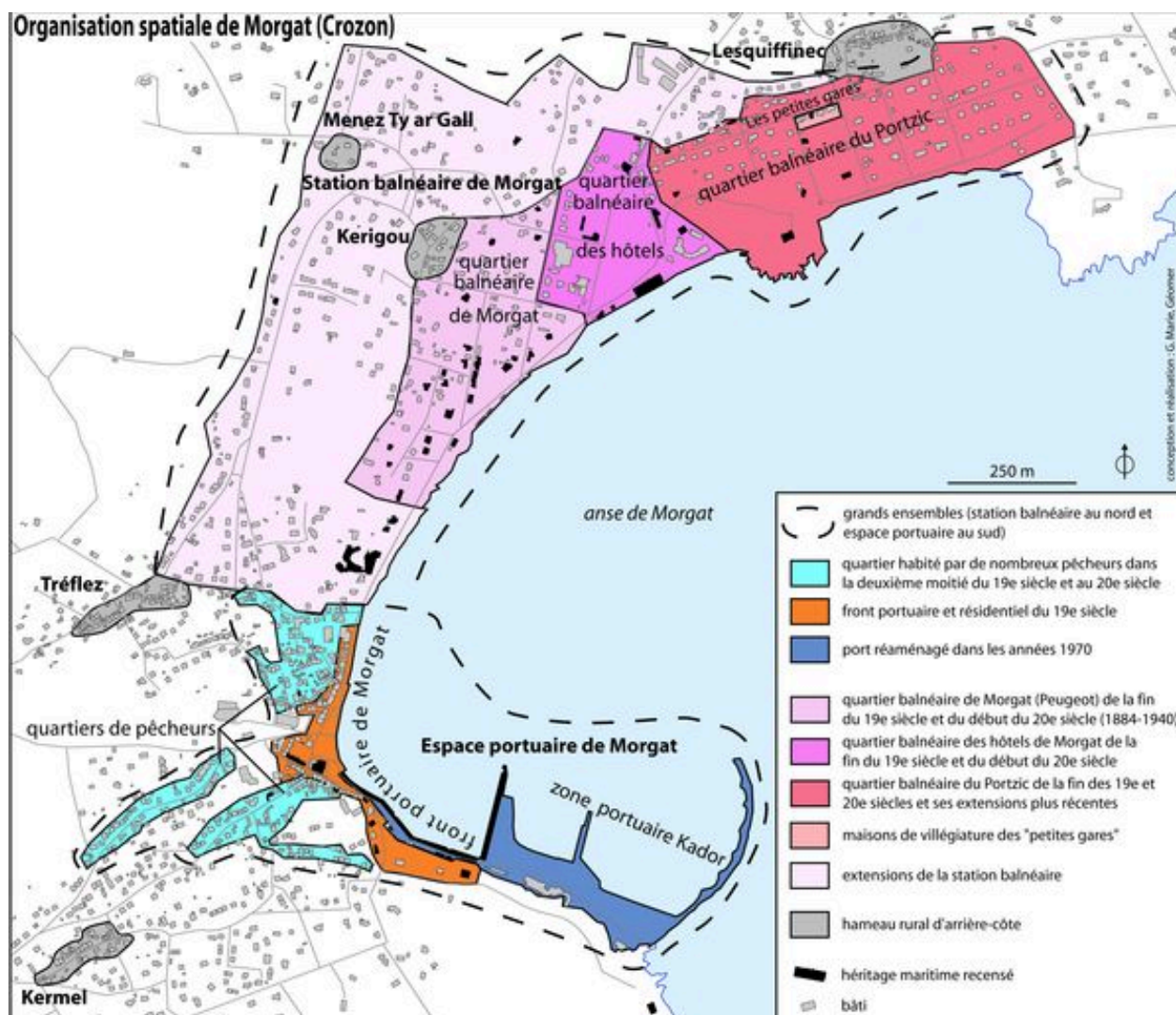
IVR53_20072908856NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les enjeux de gestion dans l'écart du Fret (voir annexe 7)

IVR53_20072908838NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Eléments	Nombre de questionnaire(s) dans le(s)quel(s) l'élément est cité	Pourcentage de personnes ayant cité l'élément dans un questionnaire	Rang	DREC
Le port	68	85	1	Presque unanimement cité
Le môle du port de Morgat	62	77	2	Presque unanimement cité
Les villas	61	76	3	Presque unanimement cité
Le Grand Hôtel de la Mer	49	61	4	Souvent cité
Les quais de Morgat	46	58	5	Souvent cité
Ker Ar Bruck	28	35	6	Moyennement cité
Les fortifications	26	33	7	Moyennement cité
Les anciennes conserveries	25	32	8	Moyennement cité
Le phare du Kador	22	28	9	Moyennement cité
Les quartiers de pêcheurs	21	25	10	Moyennement cité
Ker Maria	20	25	11	Moyennement cité
Le Grand Hôtel de la Plage	16	20	12	Peu cité
Ar Maner	16	20	12	Peu cité
La batterie du Kador	11	14	15	Peu cité
La maison du conserveur Caradec	10	13	16	Peu cité
L'abri du marin	10	13	16	Peu cité
La place d'Ys (=front portuaire)	9	11	18	Peu cité
Les cabines sur la plage	9	11	18	Peu cité
Le clair logis	6	8	20	Peu cité
La Roseraie	6	8	20	Peu cité
Rulianec	6	8	20	Peu cité
Dour Eol	5	7	23	Peu cité
Ker Coquette	4	5	25	Peu cité
Maison Lazard	4	5	25	Peu cité
Le cottage	3	4	27	Peu cité
Les Fushias	2	3	28	Peu cité
Ker Odette	2	3	28	Peu cité
Les Goélands	1	1	30	Peu cité
Les Noisettes	1	1	30	Peu cité
Bras Maison	1	1	30	Peu cité
Bellevue	1	1	30	Peu cité
Ker Lisanton	1	1	30	Peu cité
Ker Kreis	1	1	30	Peu cité

Tableau de Degré de Reconnaissance patrimoniale (par la population enquêtée) des Eléments Cités à Morgat

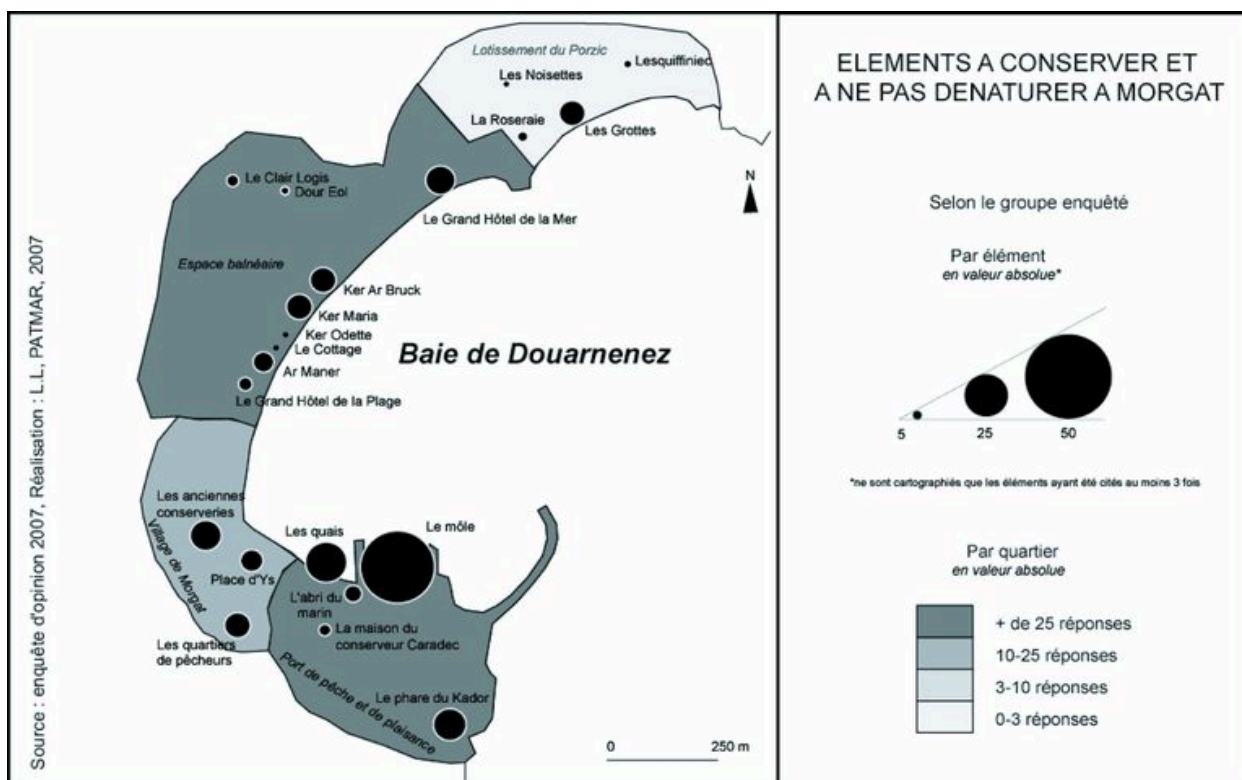
IVR53_20072908836NUC

Auteur de l'illustration : Lénaïg L'Aot

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Eléments patrimoniaux à conserver à Morgat d'après la population enquêtée (voir annexe 8)

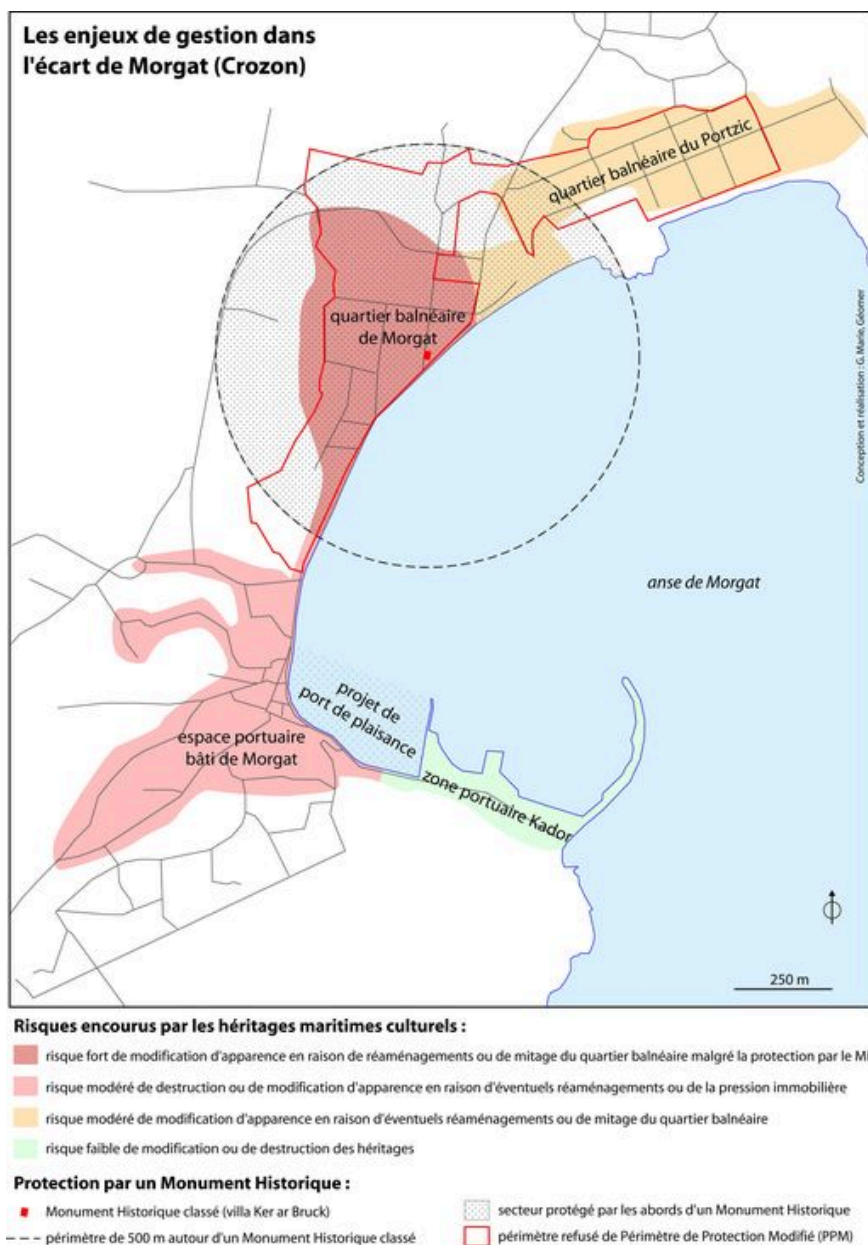
IVR53_20072908834NUC

Auteur de l'illustration : Lénaïg L'Aot

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les enjeux de gestion dans l'écart de Morgat (voir annexe 9)

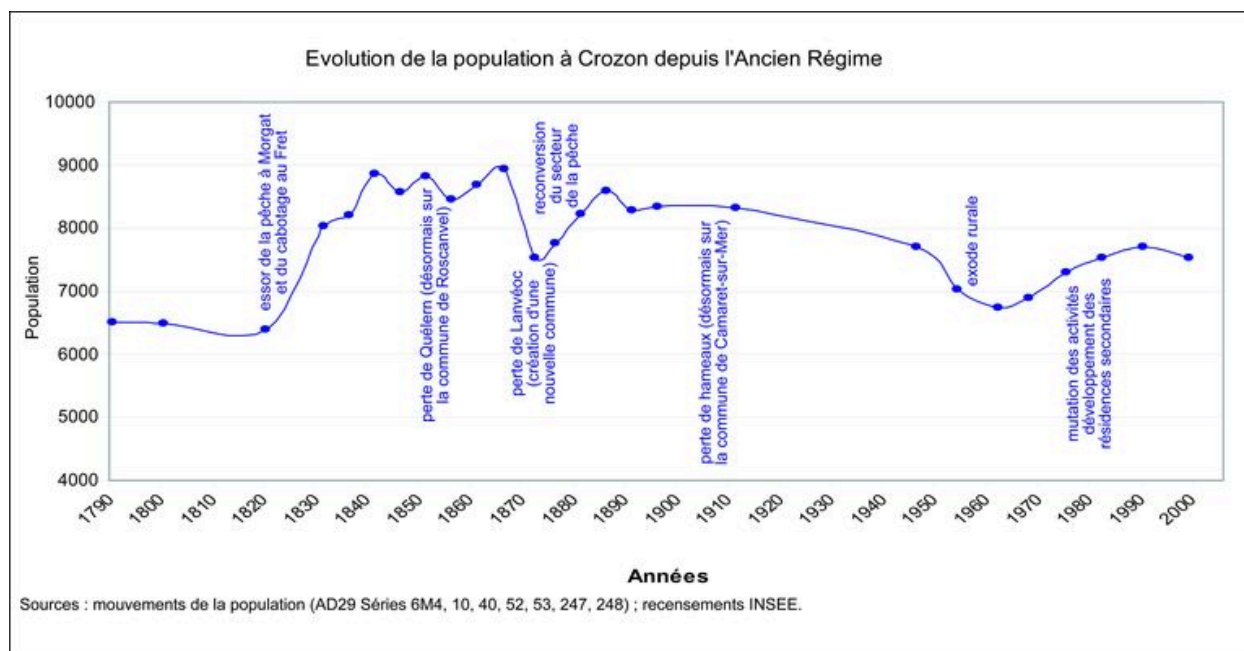
IVR53_20072908839NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Evolution de la population à Crozon depuis l'Ancien Régime

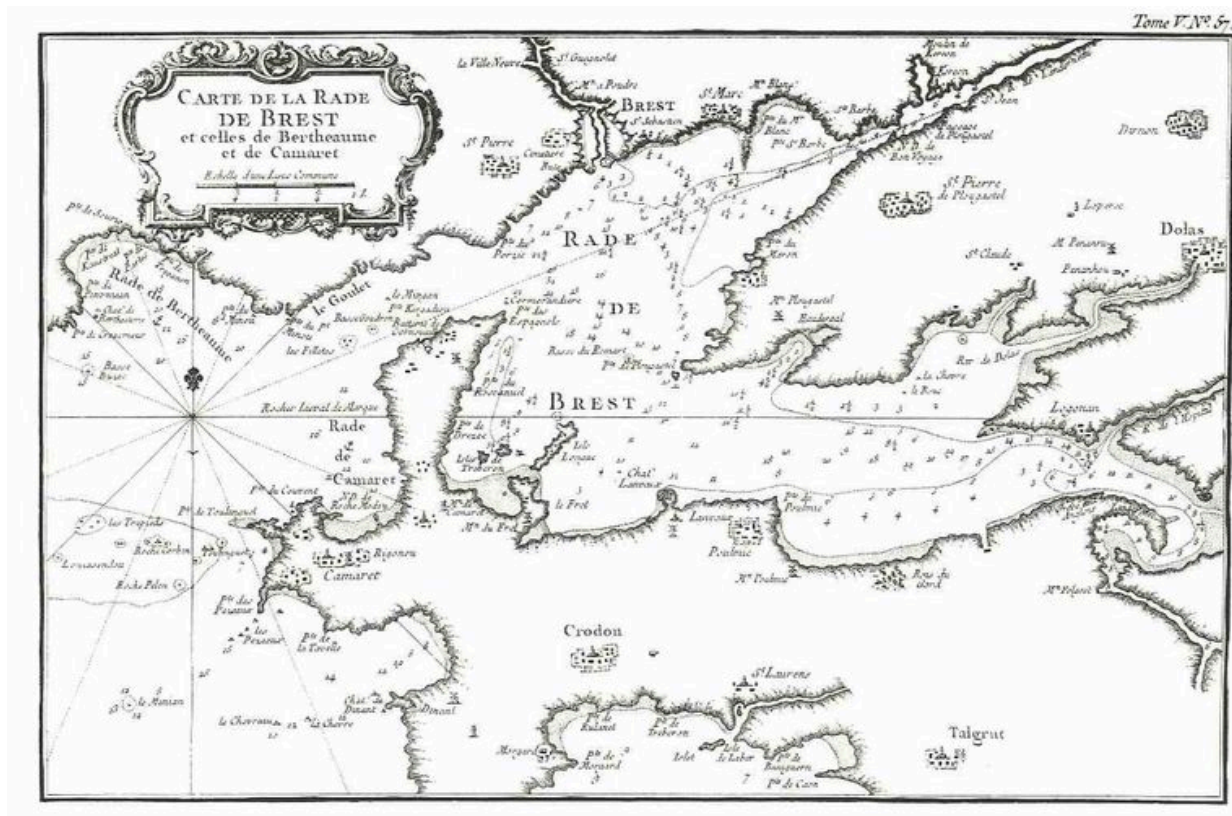
IVR53_20072908847NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte de la Rade de Brest en 1794

Référence du document reproduit :

- Dans 'Atlas maritime des côtes de France 1794', Douarnenez : Bellin, Le Chasse-Marée/ArMen, 1999, planche 57.

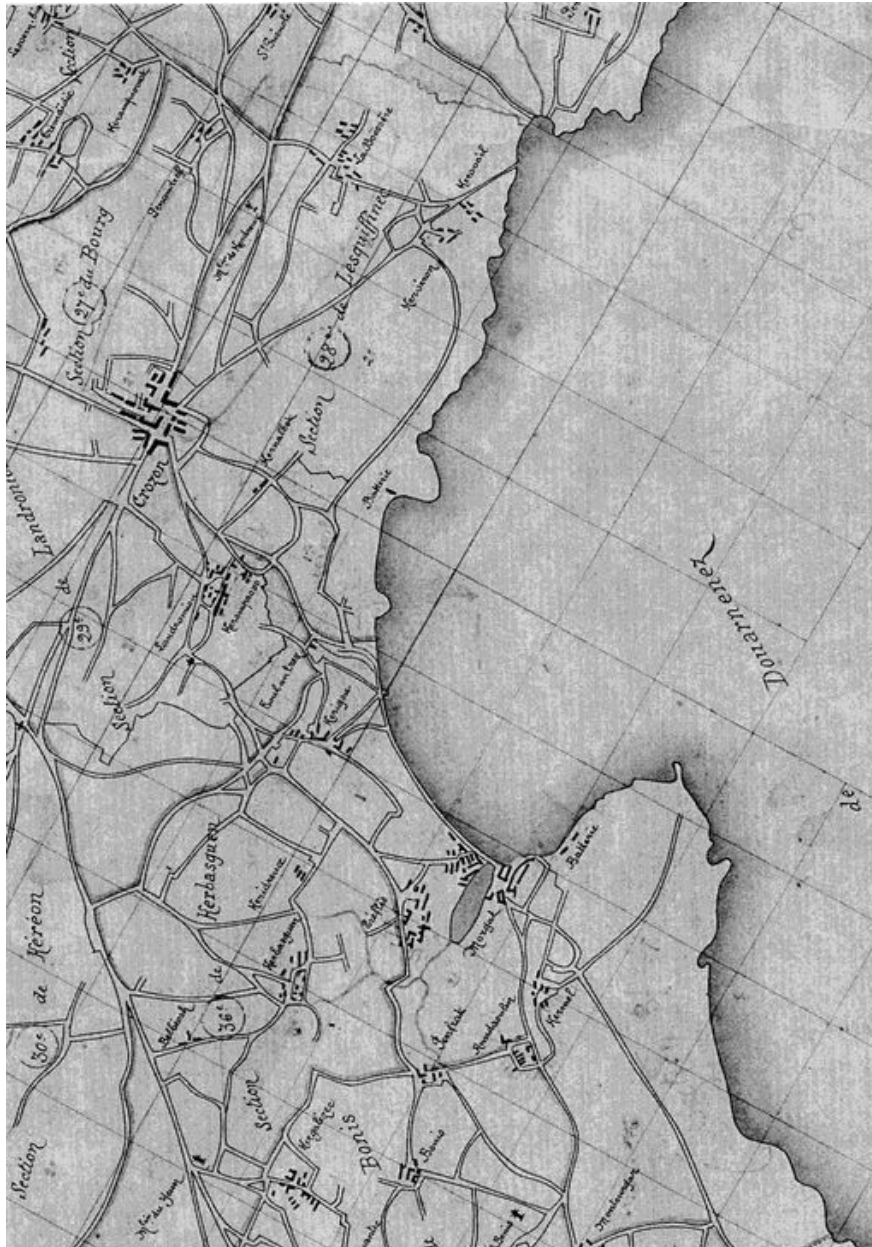
IVR53_20082908383NUC

Auteur de l'illustration (reproduction) : Guillaume Marie, Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastre de Crozon en 1831

IVR53_20072908844NUC

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Technique de relevé : relevé manuel ; Échelle : 1/20000.

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastre de Morgat de 1831

IVR53_20072908845NUC

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Technique de relevé : relevé manuel ; Échelle : 1/1250.

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastre du Fret de 1831

IVR53_20062908592NUC

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cadastre de Rostellec de 1831

IVR53_20062908591NUC

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la commune de Crozon

IVR53_20072908841NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Auteur du document reproduit : Ministère de l'Équipement

Technique de relevé : relevé photogrammétrique ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction interdite



Vue de la plage de Trez-Rouz

IVR53_20082908300NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'anse de Dinan

IVR53_20082908299NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la pointe de Dinan

IVR53_20082908298NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du massif dunaire de la Palue

IVR53_20082908320NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du cap de la Chèvre

IVR53_20082908301NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'anse Saint-Nicolas

IVR53_20082908302NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des pointes du Menhir (1er plan) et de Morgat (2e plan)

IVR53_20082908303NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la pointe de Trébéron (anse de Postolonnec)

IVR53_20072908888NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la plage et de l'île de l'Aber

IVR53_20082908304NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du marais maritime de l'Aber

IVR53_20082908305NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'anse du Fret

IVR53_20062908540NUCA

Auteur de l'illustration : Clotilde Buhot

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la grève de Rostellec et de l'île Trébéron

IVR53_20072908891NUCA

Auteur de l'illustration : Françoise Péron

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'église de Saint-Fiacre

IVR53_20072908870NUCA

Auteur de l'illustration : Julien Amghar

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation